



# Budget primitif C.C.A.S

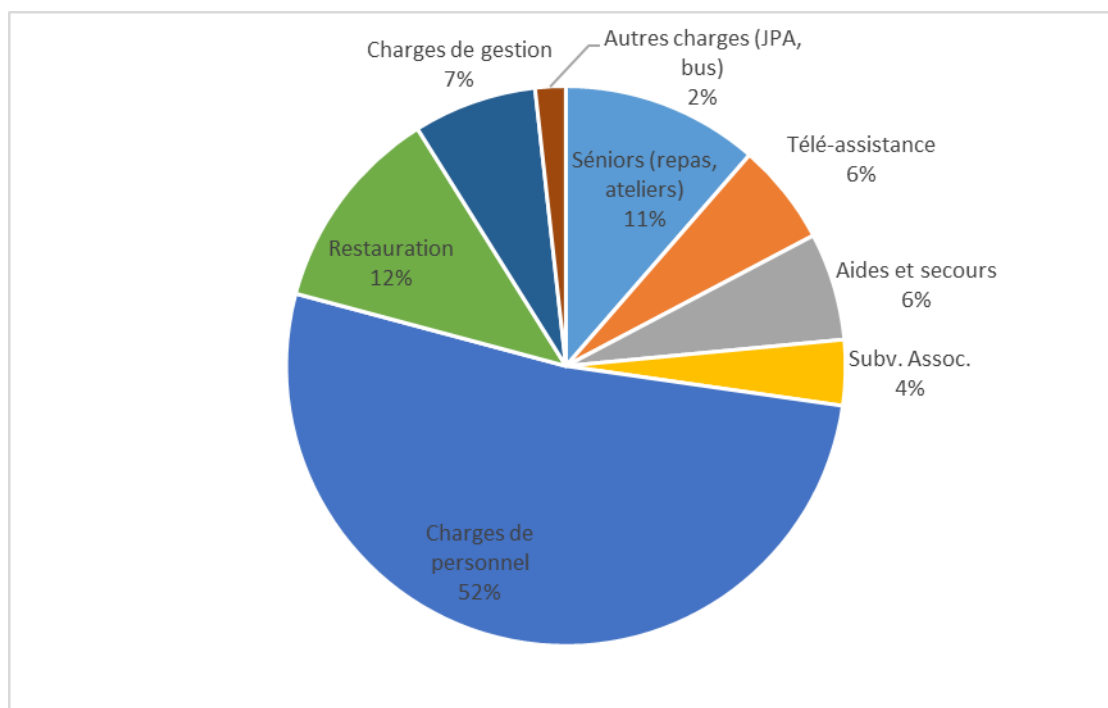
Rapport de présentation  
CCAS 29 avril 2026



# BP 2026 – CCAS DE SEICHAMPS

## Les dépenses de fonctionnement

	BP 2026
Analyse des besoins sociaux	- €
Repas des Anciens	19 250 €
Colis des Anciens	0 €
Ateliers et activités séniors	2 050 €
Téléassistance	8 000 €
Aide sociale dont tarif eau	11 600 €
Subventions aux Associations	7 070 €
Charges de personnel	100 177 €
Achat restauration	22 300 €
Charges de structure (eau, réparations, petit matériels)	8 700 €
Services généraux (vêtements, assurances, doc technique, non-valeur)	4 636 €
Autres actions (Tee, JPA, divers)	3 300 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>187 083 €</b>
<i>Opération d'ordre</i>	<i>2 000,00 €</i>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>189 083 €</b>



En 2026, les dépenses de fonctionnement du CCAS sont prévues à hauteur de **187 083 €**, en diminution de **12k€ par rapport au réalisé 2025**.

### 1. Actions en faveur des séniors

- Les **repas des aînés** sont inscrits à hauteur de **19 250 €**, soit 5 000€ de plus que le réalisé 2024 pour permettre de faire évoluer les prestations et ou le format.
- Les **colis de fin d'année** sont reconduits pour un montant de **5 000 €**, mais sont basculés sur le budget principal.
- Les **achats de restauration** sont inscrits à **22 300 €**, en augmentation, afin d'anticiper une éventuelle hausse des coûts alimentaires et le maintien d'une fréquentation soutenue.
- Les **ateliers et activités séniors** sont prévus à hauteur de **2 050 €**, traduisant la poursuite des actions de prévention, de lien social et de bien-être.

### 2. Téléassistance et aide sociale

- Les dépenses de **téléassistance** sont portées à **8 000 €** en raison d'une baisse des coûts par le prestataire actée fin 2025.
- Les **aides sociales** sont budgétées à hauteur de **11 600 €**. Bien que le réalisé 2025 s'élève à 3 084 €, nous faisons le choix de maintenir l'enveloppe au même niveau afin de garantir une réponse adaptée aux besoins qui pourraient émerger.

Répartition de l'enveloppe :

- Bons alimentaires : 2 000 €
- Secours d'urgence : 3 000 €
- Aides du CCAS : 3 400 €
- Maintien à domicile : 1 000 €
- CTASF : 300 €
- Tarification sociale de l'eau : 1 900 € (entièrement compensée par la SAPL Grand Nancy Habitat)

### 3. Les subventions aux associations sont inscrites à hauteur de 7 070€ :

- Banque Alimentaire : 1 300 € (+150€ par rapport à 2025)
- Tournesol : 5 620 € (en plus du soutien financier, l'association, bénéficie d'un soutien logistique : véhicule et local mis à disposition).
- Restos du Cœur : 150 € (+70€ par rapport à 2025)

### 4. Les charges de personnel,

Deux éléments contribuent à la baisse des charges de personnel (- 29k€) par rapport au réalisé 2025 :

Jusqu'à présent, l'ensemble du personnel intervenant à la Maison de l'Amitié était imputé sur le budget du CCAS. Une analyse fine des missions réalisée en 2025 a toutefois mis en évidence que les agents mis à disposition via PARTEGO consacrent l'essentiel de leur temps de travail à la restauration scolaire. Il apparaît donc plus cohérent, et conforme à la réalité des missions exercées, que leur rémunération soit désormais imputée au budget de la Ville et non plus à celui du CCAS. Cette réaffectation permet de dégager une économie de **25 k€** sur le chapitre 12 du budget du CCAS.

Par ailleurs, un agent en arrêt de longue durée pesait sur le budget du CCAS à hauteur d'environ 15 k€ sur 12 mois. Cet agent reprendra ses fonctions en janvier 2026, mais sera affecté, à partir du mois de mars, exclusivement à la restauration scolaire au centre socioculturel, ce qui entraîne mécaniquement une diminution des charges de personnel supportées par le CCAS.

En conséquence, la subvention versée par la Ville au CCAS est revue à la baisse, dans la mesure où le budget principal prend désormais directement en charge ces deux dépenses de personnel.

## 5. Les charges de gestion

Les charges de structure et services généraux sont inscrites à hauteur de 13 k€, afin d'assurer le fonctionnement courant de la structure (équipements, entretien, matériel).

### Les recettes de fonctionnement

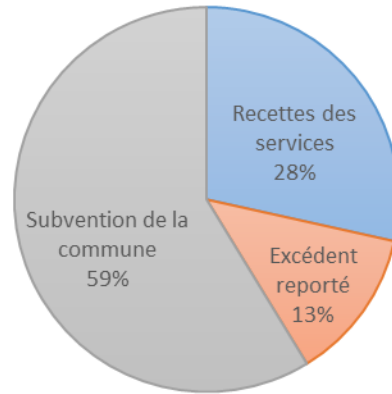
	BP 2026
Téléassistance	9 000 €
Tarif social de l'eau	1 900 €
Restauration	27 400 €
activités (golf et heures du tee)	400 €
Location	8 123 €
Rbsmt rému personnel	- €
Autres recettes	303 €
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>47 126 €</b>
<i>Subvention commune</i>	<i>115 000,00 €</i>
<i>Excédent 2025 reporté</i>	<i>26 957 €</i>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>189 083 €</b>

Les recettes 2026 sont inscrites avec prudence, comprenant :

- Les crédits réservés aux **produits de la téléassistance**, estimés à 9 000 €.
- **Les recettes de restauration** sont constituées de la vente de tickets repas (municipaux, ordinaires et à thèmes) et des boissons. Elles sont prévues à hauteur de 27,4 k€.
- Les recettes de **location de la salle de la maison de l'amitié** sont inscrites prudemment également à hauteur de 8 k€.
- **Les recettes liées aux arrêts maladie** ne sont à ce jour pas provisionnées. D'une part car les dossiers sont en cours de traitement, d'autre part car les recettes sont liées à un agent qui, en 2026, sera rattaché au budget principal et non plus au CCAS.
- La SPL du grand Nancy compense intégralement les aides attribuées dans le cadre de l'enveloppe **du tarif social de l'eau**. L'enveloppe 2025 a été reconduite.

La subvention versée par la Ville au CCAS est revue à la baisse (115 k€) dans la mesure où le budget principal prend désormais directement en charge certaines dépenses de personnel suite aux réaffectations expliquée pages 3 et 4.

## Financement du fonctionnement 2026



- Les recettes des services, détaillées ci-dessus financent les dépenses de fonctionnement à hauteur de 28%.
- Les excédents reportés (résultats antérieurs) représentent 15% avec 27 k€.
- Une subvention de la commune de 115 000 € équilibre le budget.

### Les investissements

DEPENSES	14 472,22 €	RECETTES	14 472,22 €
Achat de mobilier / matériel	14 472,22 €	FCTVA	2 495 €
		Amortissement	2 000 €
		Résultat fonctionnement	6 000€
		Résultat investissement	3 977,22 €

Les dépenses d'investissement sont constituées de provisions pour l'achat de matériel et mobilier.

En 2026, les investissements à prévoir sont :

- un lave-linge et un lave-vaisselle (matériel vieillissant dont les réparations sont onéreuses)
- une armoire pour le transfert chaud (le chauffe plats permettant le maintien au chaud actuel est irréparable)
- des stores et du petit matériel.

Les recettes d'investissement sont constituées de la dotation aux amortissements et du FCTVA.

La section d'investissement est équilibrée par :

- La prise en compte du solde positif d'exécution du budget précédent (3 977,22€)
- L'affectation en investissement d'une part de l'excédent de fonctionnement 2025 (6 000€)

 **L'équilibre**

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat positif de **32 957,27€**. Avec la reprise anticipée des résultats 2025, les excédents sont affectés comme suit :

- 26 957,27€ à la section de fonctionnement
- 6 000€ à la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement - opérations réelles	187 083,35 €	162 321,46 €
Fonctionnement - opérations d'ordre	2 000,00 €	
Résultat reporté R-002		26 957,27 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>189 083,35 €</b>	<b>189 083,35 €</b>

Investissement opérations réelles	14 472,22 €	
Investissement opérations d'ordre		2 000,00 €
Dotations (FCTVA)		500,00 €
Résultat fonctionnement		6 000,00 €
Résultat investissement reporté		3 977,22 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>14 472,22 €</b>	<b>14 472,22 €</b>

<b>TOTAL GENERAL DU BUDGET</b>	<b>203 555,57 €</b>	<b>203 555,57 €</b>
--------------------------------	---------------------	---------------------